

RECTORAT

B.E.P. CARRIERES
SANITAIRES et SOCIALES

CONTROLE en COURS de FORMATION

**B.E.P. CARRIERES
SANITAIRES et SOCIALES**

CONTROLE en COURS de FORMATION

Le CCF dans les épreuves du domaine professionnel :

ÿ Domaines et épreuves constitutifs du diplôme **page 2**

ÿ Définition des épreuves du domaine professionnel **pages 3 à 4**

Evaluation en établissement de formation :

ÿ Publics concernés, lieu période(s), modalités **page 5**

ÿ Supports de l'évaluation, rôle de l'I.E.N, information des candidats
documents relatifs au CCF **page 6**

ÿ Cahier des charges des différentes séquences d'évaluation **page 7**

ÿ Tableau d'organisation du CCF **page 8**

ÿ Tableau de synthèse des notes obtenues..... **page 9**

Evaluation en entreprise :

ÿ Cf. Livret de suivi

ANNEXES :

Grilles d'évaluation.

Grilles d'auto-évaluation.

**Les documents à présenter au jury final (&10 p.6) sont de nature
réglementaire
et doivent être conservés dans l'établissement de formation.**

Le C.C.F. dans les épreuves du domaine professionnel

LISTE des DOMAINES

- **Domaine professionnel.**
- , **Domaines généraux :**
 - Français,
 - Mathématiques - Sciences Physiques,
 - Histoire - Géographie,
 - Langue vivante étrangère,
 - Education Physique et Sportive.

REGLEMENT d'EXAMEN

BREVET d'ETUDES PROFESSIONNELLES Carrières sanitaires et sociales				
INTITULE des EPREUVES	Coeff.	Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CAP ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public.	Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CAP ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidats libres.	Durée de l'épreuve ponctuelle
DOMAINE PROFESSIONNEL				
EP 1 - Techniques sanitaires et sociales	9 (1)	CCF	ponctuelle pratique	5 h 30 maxi.
EP 2 – Sciences et technologies	8	ponctuelle écrite		4 h max.
DOMAINES GENERAUX				
EG 1 - Français	4	ponctuelle écrite		2 h
EG 2 - Mathématiques - Sciences Physiques	4	ponctuelle écrite		2 h
EG 3 - Histoire - Géographie	1	ponctuelle écrite		1 h
EG 4 - Langue vivante étrangère (2)	1	ponctuelle écrite		1 h
EG 5 - Education Physique et Sportive	1	CCF	ponctuelle	1 h
<u>Epreuves facultatives</u> (3) :				
EF 1 - Education esthétique		CCF	ponctuelle écrite	1 h 30
EF 2 - Langue vivante étrangère (4)		ponctuelle orale	ponctuelle orale	0 h 20

(1) Dont coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes enseignées dans l'Académie, sauf dérogation accordée par le Recteur.

(3) Le candidat peut choisir une seule épreuve facultative. Seuls les points au-delà de la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'obtention du diplôme.

(4) L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

Définition des épreuves du domaine professionnel

EP 1 – TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES - Coefficient : 9, dont coefficient 1 pour l'évaluation de la vie sociale et professionnelle

Arrêté du 15 juin 2001

L'épreuve porte sur la mise en œuvre des techniques professionnelles caractéristiques du diplôme et sur les savoirs technologiques associés.

*A. **Evaluation par contrôle en cours de formation** (candidats issus d'établissements publics, privés sous contrat et de CFA habilités).*

L'évaluation des acquis s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation, à l'occasion de situations d'évaluation et/ou de bilans organisés au cours de la dernière année de formation.

Ces évaluations ont lieu :

- en centre de formation d'une part,*
- au cours de la formation en entreprise d'autre part.*

1. Evaluation en établissement de formation

Elle est organisée dans le cadre des activités habituelles de formation pratique. La note proposée au jury prend en compte les résultats obtenus par l'élève à l'occasion de plusieurs travaux pratiques représentatifs, de savoir-faire et de savoirs technologiques associés en :

- techniques de soins d'hygiène et de confort,*
- techniques de prévention et de sécurité,*
- techniques de nettoyage, de décontamination, de désinfection et de stérilisation,*
- techniques de préparations de collations.*

Le candidat doit être capable de faire des choix technologiques, d'organiser et gérer son poste de travail, d'exécuter les techniques professionnelles en respectant l'hygiène, la sécurité, les principes d'ergonomie et d'économie et de contrôler la qualité du travail réalisé.

Un professionnel, au moins, est associé à la mise en œuvre des différentes situations d'évaluation (contenu, critères d'évaluation, barème...)

Pour les techniques de prévention et de sécurité, l'un des évaluateurs doit être titulaire d'un monitorat de secourisme.

L'équipe pédagogique, et le professionnel associé, proposent conjointement une note au jury.

L'Inspecteur de l'Education nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement

2.Évaluation au cours de la formation en entreprise

2.1 Pour les candidats scolaires issus des établissements publics ou privés sous contrat, la durée de la période de formation en entreprise est de 6 semaines en dernière année de formation. Elles se répartissent en deux périodes de 3 semaines chacune dans des milieux professionnels différents. L'une des périodes, de trois semaines consécutives se déroule auprès de personnes adultes non autonomes.

Le choix des dates de ces périodes de formation en entreprise est laissé à l'initiative des établissements, en concertation avec les milieux professionnels et les Conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

L'évaluation de la formation en entreprise porte obligatoirement sur des activités mettant en œuvre :

- les techniques de soins d'hygiène et de confort auprès d'adultes ;*
- l'animation d'activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et d'activités de loisirs.*

Les techniques d'aménagement d'espaces de vie, les techniques de services des repas et de collations, les techniques d'organisation ainsi que les qualités relationnelles seront évaluées lors des activités précitées.

Chacune des périodes de formation en entreprise fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de PFE et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par les formateurs des entreprises d'accueil et un professeur de l'enseignement professionnel.

Les évaluations s'appuient sur des critères mentionnés sur un document, remis à l'entreprise par le centre de formation. Ce document, validé par l'IEN de la spécialité et le Conseiller de l'enseignement technologique, est élaboré à partir du référentiel. Afin de prendre en compte les compétences terminales, l'une des évaluations doit se situer en fin du 2^{ème} ou du 3^{ème} trimestre de l'année de formation.

Evaluation en Etablissement de Formation

1 - Publics concernés :

L'évaluation concerne les candidats (en dernière année de formation) :

- des Lycées Professionnels et établissements privés sous contrat.
- des Centres de Formation d'Apprentis ou sections d'apprentissage habilités.
- de la Formation Professionnelle Continue relevant des GR.ETA.

2 - Lieu :

L'évaluation se déroule dans l'établissement de formation du candidat. Elle donne lieu à deux séquences d'évaluation.

3 - Période(s) :

Calendrier réglementaire	Calendrier retenu pour l'Académie
1ère séquence : au cours de la dernière année de formation.	décembre ou janvier ou février
2ème séquence : au cours du trimestre précédant l'examen.	avril ou mai

4 - Modalités :

Les séquences d'évaluation sont intégrées dans le processus de formation.

Elles sont organisées :

- sous la responsabilité du chef d'établissement.
- dans le respect de la définition de l'épreuve du règlement d'examen.
- dans le respect du cadrage défini par le C.E.T. Président du jury et l'I.E.N. de la spécialité.

5 - Evaluateurs :

L'évaluation est faite par :

- le(s) professeur(s) du candidat pour la discipline évaluée.
- un professionnel au moins, désigné par le chef d'établissement avec accord du C.E.T.
Il doit obligatoirement être associé à la mise en œuvre des séquences d'évaluation : élaboration des situations d'évaluation (contenu), des indicateurs d'évaluation spécifiques et des critères et/ou présence au cours de l'évaluation et participation à la notation des candidats.

L'équipe pédagogique et le professionnel associé proposent conjointement une note au jury.

6 - Supports d'évaluation :

Le chef d'établissement propose au C.E.T. Président du jury les outils de l'évaluation :

Ÿ L'énoncé de la situation d'évaluation :

- | | | |
|---|---|---|
| - description de l'activité et des conditions de mise en œuvre, | } | Conformes au cahier des charges défini académiquement |
| - compétences évaluées, | } | |
| - critères d'évaluation. | } | |

Ÿ Le barème de notation. } Conforme aux consignes académiques :
} grilles d'évaluation en annexes.

7 - Rôle de l'I.E.N. :

L'I.E.N. de la spécialité veille au bon déroulement des évaluations. Il assure la coordination du dispositif et des propositions d'organisation :

Ÿ Date(s), horaire(s), effectifs, } sous la responsabilité du chef d'établissement
professionnels-évaluateurs, } et négociés avec le C.E.T.
énoncé(s) des épreuves }.

8 - Information des candidats :

Les candidats sont informés à l'avance des date(s) et horaire(s) de l'évaluation, dans les conditions suivantes :

Ÿ **scolaires** : inscription dans le carnet de correspondance et dans le cahier de textes de la classe.

Ÿ **formation continue GR.ETA.** : calendrier, horaire et constitution des groupes seront communiqués aux stagiaires au minimum 15 jours avant l'évaluation.

Ÿ **apprentis** : inscription dans le carnet de liaison.

9 - Absence de candidats :

Dans le cas où un candidat serait absent pour un motif dûment justifié lors de l'évaluation par Contrôle en Cours de Formation, il convient de prévoir une autre date et une autre situation d'évaluation. Cette évaluation sera prise en compte dans les mêmes conditions que celles initialement prévues.

10 - Documents relatifs au Contrôle en Cours de Formation :

Les documents relatifs au CCF :

- Les situations d'évaluation comportant :
 - la description de chaque activité,
 - la grille d'auto-évaluation de chaque épreuve,

- Les grilles d'évaluation

- Le tableau récapitulatif des notes

Ces documents doivent être rassemblés et conservés (pendant un an) dans l'établissement scolaire à disposition du jury d'examen et de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

<p style="text-align: center;">La note attribuée au cours de l'évaluation et proposée au jury ne doit pas être communiquée au candidat.</p>
--

11 - Cahier des charges des différentes séquences d'évaluation :

B. E. P CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

Organisation des épreuves E.P.1

En établissement de formation.

Deux séquences d'évaluation au cours de la dernière année de formation se déroulent dans l'établissement de formation du candidat à l'occasion de travaux représentatifs.

1^{ère} séquence d'évaluation (décembre ou janvier ou février)

durée		Contenu	Barème
1 h		ÿ Techniques de soins d'hygiène ou confort (S.1) + auto-évaluation écrite de la prestation	20
15 min		ÿ Techniques de prévention et de sécurité (S.2) + auto-évaluation orale de la prestation	20
1 h.		ÿ Techniques de préparations de collations (S.3) + auto-évaluation écrite de la prestation	20

2^{ème} séquence d'évaluation (avril – mai)

Durée		Contenu	Barème
1 h 30		ÿ Techniques de confort ou d'hygiène (S.4) ÿ Techniques de nettoyage, décontamination, de désinfection et de stérilisation (S.5) + auto-évaluation écrite de la prestation	20 20

En entreprise.

Deux périodes de trois semaines dont l'une auprès de personnes adultes non autonomes

Durée	Contenu	Barème
Bilan effectué en fin de chaque pfe par le tuteur et proposition de note établie conjointement par le formateur d'entreprise et par un professeur d'enseignement professionnel	ÿ Techniques d'hygiène et de confort (*) ÿ Animation d'activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et d'activités de loisirs (*) une des deux évaluations obligatoirement auprès d'adultes partiellement autonomes	Chacune /20

Etablissement :

B.E.P. CARRIERES SANITAIRES et SOCIALES

EVALUATION en ETABLISSEMENT de FORMATION

EP 1 Techniques sanitaires et sociales

1ère séquence : 9

2ème séquence : 9

TABLEAU d'ORGANISATION

DATE :				
Horaires	Nature des travaux	Noms des élèves (2)	Nom des membres du jury (3)	Situation N°
	• Techniques de soins d'hygiène ou confort (S1)			
	• Technique de prévention et de sécurité(S2)			
	• Techniques de préparation de collations (S3)			
	• Techniques de soins de confort ou d'hygiène et de nettoyage, décontamination, désinfection et stérilisation. (S4 / S5)			

(3) Préciser professeur ou Professionnel.

B.E.P CARRIERES SANITAIRES et SOCIALES

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOTES OBTENUES EN C.C.F.

année scolaire . . .

NOMS	Prénoms	Date de naissance	S1	S2	S3	S4	S5	Moy Etabl. S	PFE 1	PFE 2	Moy. Entrep. P	Note EP1₁ (moy. S et P)
			/20	/20	/20	/20	/20	/20	/20	/20	/20	/20

* Fiche à envoyer à l'IEN – SBSSA dès la fin des CCF 9

